



Système judiciaire indifférent - quand la justice est en panne

Par 13ème, le 16/06/2021 à 08:52

Bonjour,

Il y a de cela 5 ans maintenant, l'entreprise dans laquelle je travaillais a bafoué les lois pour interdire à ses salariés de sécuriser leur épargne salariale... ensuite elle a bloqué leur épargne... puis a créé un nouvel avenant pour justifier qu'elle leur avait interdit de sécuriser leur épargne.

pourquoi ?

Parceque tout cette épargne était placé dans un seul et même FCPE dans lequel se trouvait 1/3 des actions de la société, et qu'ayant licencié 1/3 de son personnel elle ne voulait pas se voir obliger d'utiliser un fond de garantie onéreux pour payer leur départ...et donc racheter leurs actions.

A la place, la rusée aura bradé 14% des actions de la société (la loi limite ça à 10% mais visiblement tout le monde s'en fou de la loi dans ce dossier) à sa banque actionnaire et bien pratique gestionnaire de compte complice.

Quel a été l'arnaque me dirais vous ?

et bien la loi les obligeait à laisser aux salariés actionnaires une période de 2mois pour ne pas avoir à subir ce rachat entre initié faisant baissé la valeur de leur capitaux d'épargne de 30% et sortir leur épargne sur une valeur calculé par un expert avec moins de perte... mais la banque comme l'entreprise auront volontairement caché ces articles de loi aux salariés.

Après le dernier départ du salarié licencié, la banque se redistribuera des dividendes mis en suspends le temps du licenciement pour réévaluer à la hausse ses propres actions qu'elle venait de racheter à un prix bradé à des salariés licencié et privé de leur droit.

Cette société aura donc détourné **plusieurs millions d'euros** au nez et à la barbe de ses propres salarié et dans l'indifférence du système judiciaire français -- CHAMPIOOONNNN !!!!

TOUT CE CI s'est passé en FRANCE !

le procureur de la république = pas de retour

le procureur générale de la république = pas de retour

Le doyen des juges = pas de retour

En ce qui me concerne, pour mettre fait déposséder en toute illégalité de près de 70 000€, et dans la plus profonde indifférence du système judiciaire français, il est évident que ce cher monsieur le ministre de la "justice", en ce qui me concerne perdra son temps, en effet je ne pourrais plus JAMAIS faire confiance à ce système...

j'aurais mieux fait de me casser une jambe que de prendre un avocat pour creuser ma perte inutilement et passer autant de temps à chercher une vérité dont tout le monde se fou.

Par **youris**, le **16/06/2021** à **13:46**

bonjour,

si j'ai bien compris votre message, malgré l'aide de votre avocat, le procureur et le procureur général n'ont pas répondu à vos demandes

en France, état de droit, il existe des dispositions pour saisir la justice, exemple, pour pouvoir déposer une plainte, avec constitution de partie civile, auprès du doyens des juges d'instruction, il faut être victime d'une infraction pénale , c'est-à-dire avoir subi un préjudice. Il faut aussi justifier qu'une plainte simple n'a pas abouti.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20798>

avez-vous déposé une plainte ?

salutations